

# Agir

## pour l'accès à l'eau potable



**Le pS-Eau** est un réseau d'acteurs engagés pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Ses missions sont :

- accompagner les acteurs de coopération dans le montage de projet ;
- produire des études techniques et méthodologiques, animer des groupes de travail et des formations ;
- informer, encourager la mobilisation, porter la voix de ses membres dans les débats internationaux.

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

Aujourd'hui encore,

**1 personne sur 4**

dans le monde consomme de l'eau non potable ; des milliers d'enfants, d'hommes et de femmes en meurent chaque jour. Cette situation ne peut laisser indifférent et doit tous nous interpeller.

Cette exposition nous invite à réfléchir aux raisons pour lesquelles il est urgent d'agir, comment et avec qui.



**Plateforme ABCIS**  
Acteurs bretons de coopération internationale et de solidarité



programme Solidarité-Eau

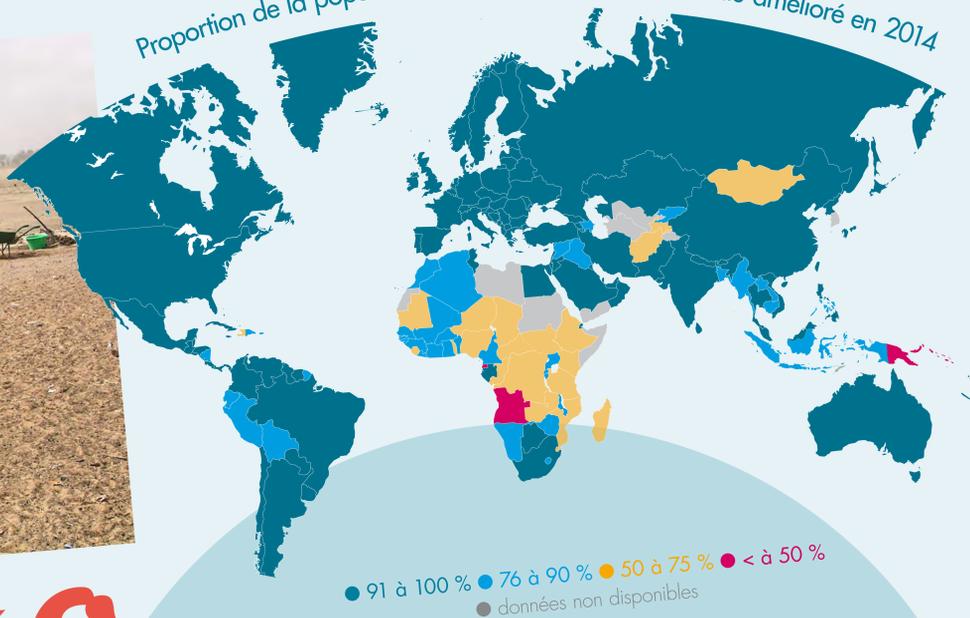


2015  
année européenne  
pour le développement

## POURQUOI AGIR ?



Proportion de la population ayant accès à un point d'eau amélioré en 2014



# Des défis majeurs à relever

## L'eau, une ressource vitale à protéger

### 6 Un bien commun inégalement réparti

Aujourd'hui, seuls 9 pays\* concentrent 60 % des ressources naturelles renouvelables d'eau douce du monde. A l'inverse, certains pays disposent de ressources extrêmement faibles, voire quasi nulles. Dans les prochaines années, le changement climatique risque d'exacerber ces inégalités.

\* Brésil, Colombie, Russie, Inde, Canada, Etats-Unis, Indonésie, Congo et Chine

### 6 Une ressource surexploitée et polluée

L'explosion démographique, l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole et industrielle entraînent une surexploitation des nappes et une pollution des cours d'eau. En un siècle, les prélèvements ont été multipliés par 6 tandis qu'une forte proportion des eaux usées sont rejetées directement dans le milieu naturel, sans traitement préalable.

Pour l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef :

- un point d'eau est dit amélioré quand « sa construction protège suffisamment la source ou le point d'approvisionnement en eau des contaminations extérieures, en particulier les matières fécales ».\*

\* raccordement à un réseau d'adduction d'eau à domicile, borne-fontaine, puits tubulaire ou forage, source ou puits protégé, système de collecte des eaux de pluie.

## Des services d'eau à renforcer

Deux raisons majeures expliquent le déficit d'approvisionnement en eau potable des populations :

- l'absence d'infrastructures ;
- l'organisation défaillante de nombreux services publics locaux de l'eau, par manque de personnel qualifié et de ressources financières.
- Conséquences immédiates : des pannes à répétition et des ruptures de services. Les usagers sont alors contraints de recourir aux sources d'eau alternatives non potables ou à des revendeurs qui font payer une eau souvent plus chère et de qualité incertaine.

POURQUOI AGIR ?



# L'eau au cœur du développement humain

*La consommation d'eau contaminée est l'une des principales causes de maladies dans le monde.*

## 6 Un facteur clé pour l'émancipation des femmes

L'approvisionnement en eau du foyer est généralement assuré par les femmes et les jeunes filles. Cette corvée représente en moyenne 3 à 4 heures par jour.



Faciliter l'accès à l'eau améliore les conditions de vie des populations, en particulier des femmes.

## 6 Un enjeu de santé publique

Chaque année, 2 millions de personnes meurent de maladies diarrhéiques provoquées par la consommation d'une eau insalubre et par le manque d'assainissement et d'hygiène ; 90 % de ces victimes sont des enfants de moins de 5 ans. L'accès à une eau saine réduit les maladies et favorise l'hygiène corporelle.

## 6 Un effet moteur sur l'économie

L'accès à l'eau a des répercussions notables sur les économies locales en favorisant :

- **le développement d'activités** connexes comme le maraîchage ou le tourisme ;
- **le bien-être des populations** : une population en bonne santé contribue au développement de son pays ;
- **une diminution des dépenses de santé** de 260 milliards de dollars par an, en agissant directement sur les causes des maladies hydriques.

## L'assainissement et l'hygiène : des composantes à ne pas négliger

Pour contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations, toute action doit intégrer 3 démarches complémentaires : l'accès à l'eau potable, la sensibilisation à l'hygiène et la promotion de l'assainissement.

COMMENT AGIR ?

Un accès durable à l'eau potable repose sur :

- des infrastructures adaptées aux besoins locaux ;
- un service doté des moyens nécessaires à son fonctionnement ;
- des usagers impliqués et responsabilisés.

# Adapter les équipements au contexte

Plusieurs types d'ouvrages existent pour approvisionner les populations en eau potable. Le choix, établi en concertation avec les habitants, les autorités locales et les professionnels du secteur, dépend du contexte d'intervention.

## Quels ouvrages choisir ?

- **Les points d'eau non motorisés.** Peu coûteux et simples à exploiter, ils fonctionnent grâce à l'énergie humaine, gravitaire ou animale. Préconisés pour desservir moins de 500 habitants, ils sont majoritairement répandus en milieu rural.
- **Les systèmes motorisés.** Plus onéreux et complexes en termes d'exploitation, ils sont composés a minima d'un forage équipé d'une pompe motorisée alimentant un réservoir. Ils sont le plus souvent associés à un réseau de distribution qui dessert les usagers via des bornes-fontaines publiques ou des branchements individuels.



Forage équipé d'une pompe à motricité humaine, un exemple de point d'eau non motorisé au Sahel.



Château-d'eau alimentant un réseau de distribution grâce à l'énergie solaire

## Pour quel contexte ?

- **L'eau est-elle disponible ?**  
Les études hydrogéologiques aident à localiser les réserves d'eau dans le sous-sol et les analyses physico-chimiques et bactériologiques en mesurent la qualité.
- **Quels sont les moyens des usagers ?**  
Un service d'eau potable génère des coûts d'exploitation, plus ou moins élevés selon le type d'ouvrage, le système de pompage et la source d'énergie. Ces coûts sont répercutés sur le prix de vente de l'eau. Le pouvoir d'achat et la volonté des usagers à payer sont déterminants pour la durabilité du service.
- **Des pièces détachées et des techniciens compétents sont-ils disponibles à proximité ?**  
Le bon fonctionnement d'un ouvrage et sa pérennité sont conditionnés à un entretien préventif régulier et à la réparation rapide des pannes.

COMMENT AGIR ?



# Doter le service de moyens

*Le fonctionnement d'un service d'eau repose sur des ressources financières et des compétences humaines.*



*Une formation adéquate et une coordination efficace des intervenants constituent les prérequis pour un service de qualité.*

## 6 Une tarification adaptée

Un service de l'eau doit reposer sur une tarification qui assure le recouvrement des coûts de fonctionnement en restant abordable pour tous. Les modalités et règles de paiement sont définies en fonction des possibilités des usagers, pour les encourager à payer régulièrement et garantir ainsi l'équilibre financier entre recettes et dépenses.

## 6 Un maître d'ouvrage, pour définir l'organisation

Acteur central, le maître d'ouvrage est responsable du bon fonctionnement du service sur son territoire. La plupart des pays en développement ont amorcé ces dernières années des processus de décentralisation qui érigent les communes en maîtres d'ouvrage du service public de l'eau. Pour remplir cette mission, elles doivent mobiliser des moyens humains, logistiques et financiers suffisants.

## 6 Un exploitant pour assurer la gestion technique et financière

Exploiter un système d'eau potable signifie assurer la gestion technique des ouvrages (entretien, renouvellement ou extension du réseau) et la gestion financière pour recouvrir les coûts de fonctionnement. L'exploitation est souvent déléguée à des opérateurs publics, privés ou communautaires, dans le cadre d'un contrat de délégation de gestion entre le maître d'ouvrage et l'exploitant. Les compétences et la performance de l'exploitant sont déterminantes pour la bonne gestion du service.



*Etablir un compte d'exploitation en concertation avec les différentes parties prenantes garantit la viabilité financière du service.*

COMMENT AGIR ?



Pancarte de sensibilisation à l'hygiène aux abords d'une borne-fontaine au Burkina Faso

# Impliquer les usagers



*Sans l'implication des usagers, un service de l'eau n'est pas viable.*

## 6 Des usagers partie-prenante de la gouvernance locale

A travers la constitution de comités de gestion ou d'associations d'usagers de l'eau, les populations ont la possibilité d'exprimer leurs besoins et leur degré de satisfaction du service auprès du maître d'ouvrage, de participer aux prises de décision et de défendre leurs intérêts. Ces instances ont aussi pour rôle d'assurer la promotion des règles d'utilisation des ouvrages et d'expliquer la nécessité de payer l'eau.

## Pourquoi l'eau n'est-elle pas gratuite ?

L'eau est un bien commun, mais la capter, la traiter et la distribuer nécessitent des infrastructures, des technologies et des ressources humaines. Le service d'eau potable a un coût ! Il est essentiel de lever les réticences des populations habituées à s'approvisionner gratuitement aux sources alternatives d'eau non potable en expliquant la nécessité de payer ce service pour en assurer la pérennité.

*Sans le respect de bonnes pratiques d'hygiène, l'impact sur la santé des populations est limité.*

## 6 Promouvoir des comportements hygiéniques

Sensibiliser les usagers à l'hygiène, c'est réduire les risques de transmission des maladies hydriques.

Différents supports sont utilisés pour cela en fonction du contexte local et des références culturelles : émissions de radio, entretiens à domicile, production d'affiches, théâtre-forum où l'utilisateur devient acteur.

### 4 messages clés

- 1 Préserver la qualité de l'eau durant le puisage, le transport et le stockage à domicile.
- 2 Respecter les règles d'hygiène aux points d'eau.
- 3 Se laver les mains avec du savon.
- 4 Encourager l'utilisation de sanitaires.



Sensibiliser les enfants dans les écoles est un vecteur du changement de comportement au sein de leurs propres familles.

AVEC QUI AGIR ?

# La communauté internationale s'engage



Reconnu comme un droit humain fondamental par l'ONU en 2010, l'accès à l'eau potable occupe une place centrale dans les politiques de développement.

## Des résultats insuffisants

Malgré une progression significative de l'accès à l'eau dans le monde depuis le lancement, en 2000, des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), près de 2 millions de personnes consomment toujours de l'eau non potable en 2015. Pour l'assainissement, le constat est encore plus alarmant : 1 personne sur 3, soit 2,5 milliards d'individus, ne disposent pas d'installation d'assainissement appropriée. C'est en Afrique subsaharienne que la situation est la plus grave.

## Un objectif ambitieux pour 2030

Au terme de l'échéance fixée pour les OMD, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté, en septembre 2015, une nouvelle feuille de route pour les 15 années à venir : les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ils ne concernent plus cette fois que les pays en développement mais l'ensemble des pays de la planète.

Le sixième objectif (ODD 6) cible spécifiquement le secteur de l'eau. Il vise :

- l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau et la diminution, de moitié, des eaux usées non traitées ;
- la gestion intégrée des ressources en eau et la protection des écosystèmes qui en dépendent.

Relever ces défis nécessite l'implication de tous, aux côtés des autorités nationales et locales des pays en développement et de leurs populations.

## La contribution française

En concertation avec les autorités des pays concernés, l'État français contribue au développement des services d'eau potable et d'assainissement par le financement et l'accompagnement de programmes d'action et de recherche.

L'Agence Française de Développement, opérateur pivot de l'aide publique au développement bilatérale française, prévoit une contribution moyenne de 700 M€ par an pour l'eau et l'assainissement sur la période 2014-2018.

Cet engagement complet et participe aux initiatives locales de solidarité internationale.



## AVEC QUI AGIR ?

“ L'appui que nous apporte notre partenaire pour renforcer nos services facilite grandement la prise de décision politique et pallie les difficultés de l'Etat à nous accompagner dans le processus de décentralisation. ”

Bachir Sabo, maire de Zinder (Niger), en coopération avec le conseil général du Val-de-Marne.



# Les collectivités françaises, des acteurs expérimentés et solidaires

Les collectivités reconnues pour leur action internationale lors du 6<sup>e</sup> forum mondial de l'eau, à Marseille en 2012.

## Un mode de coopération au cœur des préoccupations locales

Intervenant à un niveau local, l'action internationale des collectivités présente des atouts très appréciés par les acteurs du Nord et du Sud :

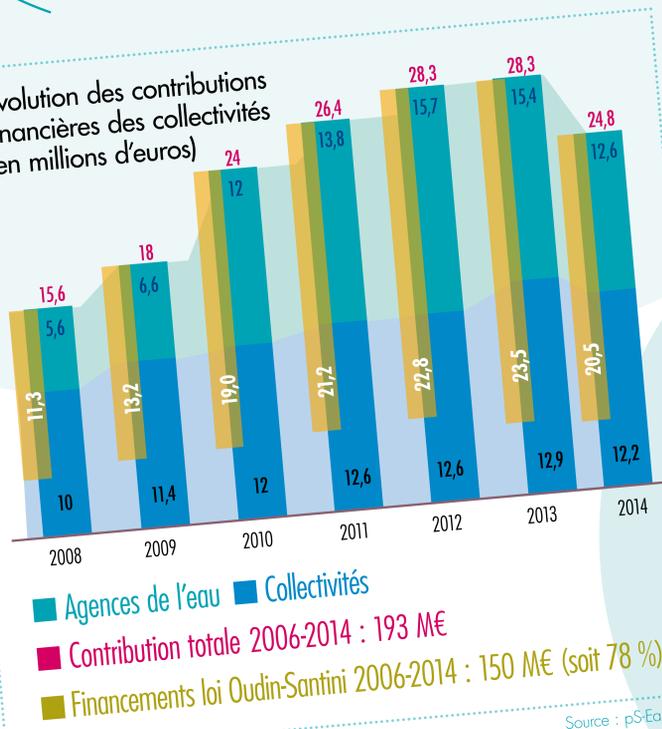
- leur **savoir-faire** dans l'organisation et la gestion des services publics ;
- la **collaboration directe** entre agents territoriaux, élus et sociétés civiles pour renforcer les compétences et le partage d'expériences ;
- un **accompagnement sur le long terme** qui ne se limite pas à une aide ponctuelle.

A travers leur expertise et leurs financements, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et syndicats) sont devenues des acteurs majeurs de la coopération. Elles insufflent une nouvelle forme de citoyenneté ouverte sur le monde.

## Des lois incitatives

- Plusieurs lois encadrent l'action internationale des collectivités : la loi de février 1992, la loi Thiollière de 2007 et la loi Développement et solidarité internationale de juillet 2014.
- **La loi Oudin-Santini**, adoptée en 2005, autorise les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des ressources affectées à leurs services d'eau et d'assainissement pour des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Evolution des contributions financières des collectivités (en millions d'euros)



75 % des Français sont favorables à l'implication de leur commune ou de leur région dans une action de développement.

Source : sondage IPSOS 2013

AVEC QUI AGIR ?

# Une multitude d'acteurs pour un objectif commun



*Parallèlement à la contribution de l'Etat et des collectivités territoriales françaises, d'autres acteurs agissent en faveur de l'accès à l'eau potable dans le monde : comités de jumelage, migrants, associations de bénévoles, ONG spécialisées, fondations privées et volontaires des entreprises.*

## 6 Le soutien prépondérant des agences de l'eau

En 2012, lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, les six agences de l'eau françaises se sont engagées à mobiliser 1 % de leur budget pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde. D'ores et déjà, plus de 15 millions d'euros sont mobilisés chaque année pour soutenir des projets portés par les associations et collectivités de leur bassin.



## 6 Des compétences diverses et complémentaires

● **Les ONG** sont à l'origine de très nombreuses actions de solidarité. Elles sont aussi fréquemment partenaires sur le terrain des collectivités territoriales françaises à qui elles apportent leurs savoir-faire et leurs connaissances des réalités locales. En 2011, les ONG ont mobilisé plus de 17 millions d'euros sur fonds propres pour l'eau et l'assainissement et apporté des compétences spécifiques sur le terrain\*.

\* Source : enquête menée par la Coalition Eau en 2012 auprès de 74 ONG intervenant dans le secteur.

● **De nombreux migrants** originaires d'Afrique subsaharienne établis en France contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés au pays, notamment par l'accès à l'eau. On estime à plus de 1 000 le nombre d'associations de migrants originaires principalement du Mali, du Sénégal et de Mauritanie.

● **Les délégataires des services d'eau, des entreprises et des fondations privées** soutiennent des actions à travers des financements, du mécénat de compétences et des dons de matériel.

## Encourager l'approche multipartenariale

Plusieurs régions françaises soutiennent des réseaux régionaux multiacteurs (RRMA) pour mettre à disposition des informations et renforcer les capacités des acteurs de leur territoire dans les actions internationales.

## DYNAMIQUES EN RÉGION

Pays d'intervention et nombre d'actions menées dans le domaine de l'eau par les acteurs bretons depuis 2007

# La Bretagne une région ouverte sur le monde

*Une volonté politique sans cesse renouvelée pour la coopération internationale, relayée par une mobilisation citoyenne et associative*



Communiquer, partager, valoriser son expérience. Toutes les opportunités sont à saisir : événements, expositions, flyer, site web, bulletin communal...

## 6 De nombreux acteurs mobilisés

- Plus de 100 acteurs bretons engagés à l'international pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Près de 50 collectivités territoriales mobilisées, dont une part grandissante de syndicats des eaux.
- Un secteur associatif dynamique et structuré au sein des réseaux régionaux et départementaux : la CASI Bretagne, la plate-forme ABCIS, le RESIA, etc.
- Une volonté d'impliquer davantage les professionnels bretons de l'eau autour des actions de solidarité internationale.

## Des bénéfices partagés

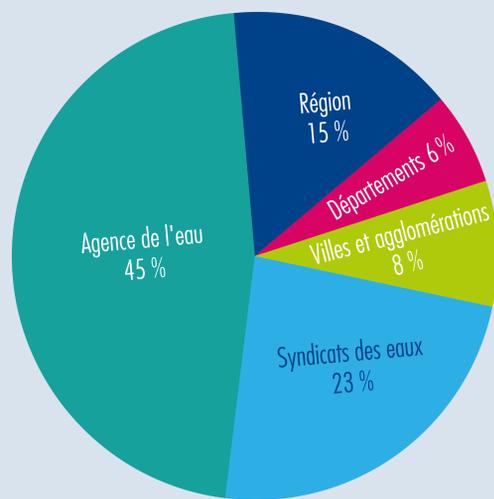
**AU SUD** • Moins d'un euro annuel par consommateur d'eau breton et ce sont des milliers de personnes qui accèdent à une eau de qualité pour satisfaire leurs besoins vitaux.

**AU NORD** • Les actions de solidarité avec le Sud dynamisent le tissu associatif breton. Elles réunissent des familles d'acteurs aux compétences complémentaires et permettent de confronter des approches et des contextes différents.

## 6 Un panel de dispositifs financiers

- Les villes, les agglomérations, les syndicats des eaux
- Les départements bretons
- La région Bretagne
- L'agence de l'eau Loire-Bretagne

Répartition des contributions financières par catégories d'acteurs (moyenne 2013-2014)



## DYNAMIQUES EN RÉGION

- Près de 15 nouvelles interventions pour 2 millions engagés en moyenne chaque année.
- De 15 000 à 600 000 € attribués par projet.

# Des initiatives concrètes aux impacts avérés

Des savoir-faire et des compétences au profit des acteurs locaux

## 6 AU BURKINA FASO

Brest Métropole soutient les services communaux de Saponé

En 2013, la coopération pour l'eau et l'assainissement entre Brest Métropole et Saponé est renouvelée à travers le projet "SapEAUné".

Mis en œuvre par l'Ong Eau Vive, le projet comporte 3 volets complémentaires :

- le renforcement de l'organisation et de la gestion du service communal de l'eau ;
- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- la construction et l'équipement d'infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

38 villages de la commune, soit 45 000 habitants, sont concernés par ces actions de coopération décentralisée.



La maintenance de ce point d'eau est désormais organisée.



Séance de promotion à l'hygiène et à l'assainissement sur le territoire communal

## 6 A MADAGASCAR

Lanvallon Plouha s'engage pour le développement durable

Située dans les Côtes-d'Armor, la communauté de communes de Lanvallon-Plouha a intégré la coopération décentralisée dans ses statuts, et le recours à la loi Oudin-Santini facilite sa volonté d'agir. A Ankadinondry Sakay, elle inaugure, avec l'appui technique de l'association française Aquassistance, un ambitieux projet d'amélioration d'accès à l'eau pour près de 15 000 habitants de la commune : un nouveau comité de gestion a été formé, 22 bornes-fontaines ont été installées et 63 autres réhabilitées.

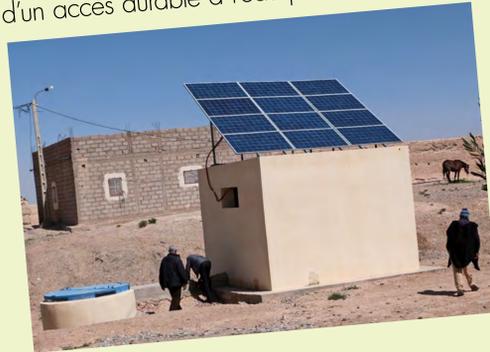


Pour assurer la pérennité du service, les fontainiers vendent l'eau au volume.

## 6 AU MAROC

L'association L'ORME répond aux demandes des autorités locales

Association rennaise, L'ORME intervient depuis dix ans dans des villages isolés du Maroc. Ses projets répondent à une demande formulée par le douar, la collectivité villageoise, et validée par l'administration provinciale. Un cofinancement marocain (de la commune ou de la province) est apporté pour chaque opération à hauteur minimale de 30 %. Pour le suivi des chantiers, L'ORME s'appuie sur les services techniques de la province. Grâce à ces partenariats, plus de 10 000 personnes bénéficient aujourd'hui d'un accès durable à l'eau potable à domicile.



Recours croissant aux énergies renouvelables pour le pompage de l'eau.